Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213500317-20251201-2025CM09_DEL118-DE

DELIBERATION N°118-2025

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 1er décembre 2025**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 23
- Ayant pris part à la délibération : 25

Date de convocation :

Mardi 25 novembre 2025

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°118 : Protocole d'accord de rétrocession de la société Acanthe concernant les lotissements Menouvel – La Haute Touche – Les Hortensias

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Stéphane PIQUET**	X		
Mme	**Aline GUILBERT**		Abs	Stéphane PIQUET
M.	**Gilbert LE ROUSSEAU**	X		
Mme	**Isabelle MARCHAND-DEDELOT**	X		
M.	**Stéphane RASPANTI**		Abs	
Mme	**Margaret GUEGAN KELLY**	X		
M.	**Thierry FONTAINE**	X		
Mme	**Sterenn LECLERE**	X		
M.	**Alain JOSEPH**	X		
M.	**Jean-Pierre LOTTON**	X		
Mme	**Rachel SALMON**	X		
M.	**Mickael COIRE**	X		
Mme	**Nadine LEC'HVIEN**	X		
M.	**Olivier LEDOUBLE**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
Mme	**Anne DALL'AGNOL**	X		
M.	**Philippe ROCHER**	X		
Mme	**Sylvie PRETOT-TILLMANN**	X		
M.	**Olivier LE BIHAN**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
Mme	**Emma LECANU**	X		
Mme	**Lucia JOUANGUY**	X		
M.	**Guillaume ALLAIN**		Abs	
Mme	**Hadja DESILES**	X		
Mme	**Maryline GEAUD**		Abs	Sylvain HARDY
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213500317-20251201-2025CM09_DEL118-DE

	Secrétaire de séance : **Monsieur Olivier LEDOUBLE**

118-2025 PROTOCOLE D'ACCORD DE RETROCESSION DE LA SOCIETE ACANTHE CONCERNANT LES LOTISSEMENTS MENOUVEL – LA HAUTE TOUCHE – LES HORTENSIAS

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

Monsieur Le Rousseau rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°18-2021 du 15 mars 2021, le conseil municipal avait autorisé Monsieur Le Maire à signer la convention de rétrocession et la convention de suivi des travaux avec la société Acanthe pour le lotissement « La Haute Touche » ainsi que la convention de rétrocession pour le lotissement « Résidence des Hortensias ».

Il précise que la société ACANTHE a réalisé effectivement plusieurs opérations d'aménagement sur le territoire communal, à savoir :
- Lotissement Ménouvel
- Lotissement de la Haute Touche
- Lotissement Les Hortensias

Dans le cadre de ces opérations, la société ACANTHE avait pris des engagements portant sur la réalisation d'équipements collectifs (aires de jeux et aménagement de sécurité routière).

Concernant l'intérêt communal, afin d'assurer une cohérence globale de l'aménagement public, une meilleure intégration dans les programmes d'investissement communal et un suivi technique performant, il est proposé que la Commune assure directement la réalisation de ces équipements.

Concernant la contribution financière de la société ACANTHE, en contrepartie de la libération de ces engagements, la société ACANTHE versera :

- 5 000 € HT pour le lotissement Ménouvel (Aire de jeux)
- 10 000 € HT pour le lotissement de la Haute Touche (Aire de jeux)
- 5 000 € HT pour le lotissement Les Hortensias (Plateau ralentisseur)

Soit un total de 20 000 € HT (hors taxes), TVA applicable le cas échéant, perçus lors de la signature des actes de rétrocession des espaces communs.

Suite à l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 20 novembre 2025, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de bien vouloir :
-Approuver le protocole d'accord entre la société ACANTHE et la Commune.
-Autoriser Monsieur Le Maire à le signer.
-Autoriser l'encaissement des sommes correspondantes.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213500317-20251201-2025CM09_DEL118-DE

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière